

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 17 novembre 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi
M. Dallier donnant pouvoir à Mme Maroun
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Ségura donnant pouvoir à M. Martin P-Y
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Monot



Délibération n° 11-01 du 17 novembre 2022

CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR LA PASSATION ET L'EXÉCUTION DE MARCHÉS POUR DES ÉTUDES DE CONCEPTION ET LA RÉALISATION D'AMÉNAGEMENTS TEMPORAIRES DE LA RD22 À SAINT-OUEN-SUR-SEINE, INTITULÉ « LA RD22 DE DEMAIN » – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS AUX COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1414-3,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°11-02 du 14 avril 2022 approuvant la Convention constitutive du groupement de commandes à intervenir entre la Commune de Saint-Ouen-sur-Seine, le Département de la Seine-Saint-Denis et l'Établissement public territorial Plaine Commune portant sur la passation et l'exécution de marchés pour des études de conception et la réalisation d'aménagements temporaires pour la RD22 à Saint-Ouen-sur-Seine, intitulé « la RD22 de demain »,

Vu les dispositions concernant la création d'une Commission d'Appel d'Offres représentative de chaque collectivité signataire pour la désignation des mandataires de deux marchés d'étude de conception-réalisation à lancer par la Ville de Saint-Ouen-sur-Seine,

Vu la candidature de M. Corentin Duprey pour représenter le Département à cette CAO, en qualité de membre titulaire,

Vu la candidature de Mme Oriane Filhol pour représenter le Département à cette CAO, en qualité de membre suppléante,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,



- APPROUVE la désignation de M. Corentin Duprey comme représentant du Département de la Seine-Saint-Denis en qualité de membre titulaire aux commissions d'appel d'offres du groupement de commande organisées dans le cadre du projet « La RD22 de Demain » en vue de la désignation de prestataires pour deux marchés d'étude de conception-réalisation ;

- APPROUVE la désignation de Mme Oriane Filhol comme représentante du Département de la Seine-Saint-Denis en qualité de membre suppléante aux commissions d'appel d'offres du groupement de commande organisées dans le cadre du projet « La RD22 de Demain » en vue de la désignation de prestataires pour deux marchés d'étude de conception-réalisation ;

- AUTORISE M. le Maire de Saint-Ouen-sur-Seine, ou son représentant, en qualité de coordonnateur du groupement de commande, selon ses propres règles, à passer, signer et notifier les marchés.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.